



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SNCF RÉSEAU

COMMUNES DE SARDY-LES-ÉPIRY ET DE VANDENESSE

Projet de suppression de deux passages à niveau privés de la ligne ferroviaire de CLAMECY à GILLY-SUR-LOIRE sur le territoire des communes de SARDY-LES-ÉPIRY (PN 28a) et de VANDENESSE (PN 71a)

Il sera procédé, à la demande de SNCF RÉSEAU, du jeudi 30 mars à 9h00 au lundi 17 avril 2023 à 17h00, à une enquête publique portant sur le projet présenté par SNCF RÉSEAU relatif à la suppression de deux passages à niveau privés (PN) classés 4^e catégorie de la ligne ferroviaire CLAMECY – GILLY-SUR-LOIRE, sur le territoire des communes suivantes :

- SARDY-LES-ÉPIRY : PN n° 28a, situé au point kilométrique 263,299
- VANDENESSE : PN n° 71a, situé au point kilométrique 300,741

Les dossiers d'enquêtes seront déposés dans les mairies de SARDY-LES-ÉPIRY et de VANDENESSE et pourront être consultés aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Les observations du public pourront être :

- soit consignées sur les registres d'enquête déposés dans les mairies de SARDY-LES-ÉPIRY et de VANDENESSE ;
- soit adressées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr
- soit transmises par écrit, à l'attention du commissaire enquêteur :

→ à la Mairie de SARDY-LES-ÉPIRY, à l'adresse suivante : 11, place de la Mairie, 58 800 SARDY-LES-ÉPIRY

→ à la Mairie de VANDENESSE, à l'adresse suivante : 4, rue de la République, 58 290 VANDENESSE.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part de leurs observations lors des permanences suivantes dans les mairies :

de **SARDY-LES-ÉPIRY** le :

- jeudi 30 mars 2023 de 9 H 00 à 12 H 00,

de **VANDENESSE** le :

- lundi 17 avril 2023 de 14 H 00 à 17 H 00.

Le dossier d'enquête publique correspondant et l'avis d'ouverture d'enquête seront également consultables sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr (rubrique enquêtes publiques).

Des informations sur le projet pourront être obtenues auprès du porteur de projet :

M. Fabrice CHARLET de l'Agence Maintenance et Travaux – BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SNCF RÉSEAU – Zone de production Sud-Est – Axe Paris-Auvergne – BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Courriel : fabrice.charlet@reseau.sncf.fr – Portable : 06 45 24 58 69.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront consultables dans chaque mairie concernée, à la préfecture de la Nièvre – Pôle Environnement et guichet unique ICPE, ainsi que sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr (rubrique « enquêtes publiques ») pendant un délai d'un an à toute personne qui en fera la demande.

Au terme de la procédure, le Préfet de la Nièvre statuera, par arrêté préfectoral, sur la demande de suppression du passage à niveau n° 28a, situé sur le territoire de la commune de SARDY-LES-ÉPIRY, et du passage à niveau n° 71a, situé sur le territoire de la commune de VANDENESSE, sur la ligne ferroviaire de CLAMECY à GILLY-SUR-LOIRE.